REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

VILLE DE RIORGES

N° DCM_2021_48

OBJET :

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2020 COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL DE LA COMMUNE

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **20 mai 2021 –** 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le* 12 mai 2021 *dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 21 mai 2021*.

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de* 33 *sur lesquels il y avait* 31 *membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux.*

Absentes avec excuses : Valérie MACHON, Caroline PAIRE, *conseillères municipales.*

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Richard MOUSSÉ.

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Caroline PAIRE	Véronique MOUILLER Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214201840-20210520-DCM_2021_48-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/05/2021
Affichage : 21/05/2021

Ville de Riorges
Délibération du Conseil municipal du 20 mai 2021 **DCM_2021_48**

FINANCES

GESTION BUDGETAIRE 2020
COMPTE ADMINISTRATIF GENERAL DE LA COMMUNE
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

Nabih NEJJAR, adjoint délégué aux finances et au personnel, expose à l'assemblée :

Selon l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales, l'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire. La comptabilité M14 prévoit l'affectation du résultat par le conseil municipal. Celle-ci porte sur le seul résultat de la section de Fonctionnement. Le solde d'exécution de la section d'Investissement, qu'il soit positif ou négatif, fait l'objet d'un report pur et simple. L'affectation de l'excédent de fonctionnement concerne l'excédent de l'exercice complété des excédents reportés ou diminué des déficits antérieurs. C'est donc l'excédent net cumulé de la section de Fonctionnement qui donne lieu à affectation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, *par 27 voix pour et 6 abstentions* :

◊ après avoir pris connaissance du compte administratif de l'exercice 2020 ;

◊ statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de cet exercice ;

◊ constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de **3 411 457.17 €.**

décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) - **pour mémoire**	597 385.63 €
Virement à la section d'investissement **- pour mémoire**	2 908 630.63 €
EXCEDENT AU 31/12/2020	3 411 457.17 €
Affectation obligatoire :	
* à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068)	3 060 915.58 €
Solde disponible affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	350 541.59 €

Ont signé au registre tous les membres présents
Certifié,
Riorges, le 21 mai 2021
Le Maire
Jean-Luc CHERVIN